ROUBAIX

Une lettre de M. Eugène Motte

à la Compagnie Mongy

On se rappelle les protestations unanimes qui s'élevèrent, à la dernière séance du Conseil municipal, contre le sans-gêne de la Compagnie des Tramways Mongy qui prétend empiéter sur le Parc de Barbieux et établir une rampe de 100 mètres au beau milieu du boulevard Beaurepaire.

Le Directeur de cette Compagnie ayant écrit à M. le maire, pour lui manifester son étonnement au sujet de ces protestations, M. Eugène Motte lui adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 5 mars 1908.

Monsieur le Directeur de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Monsieur le Directeur,

Nous sommes étonnés de votre surprise et ce que vous appelez « articulations du Conseil municipal de Roubaix contre votre Compagnie » n'est que l'explosion des rancœurs que nous éprouvons tous, minorité comme majorité, à vous voir abuser d'un décret mal défini pour traiter notre ville en fille mineure et inconsciente de ses droits.

C'était déjà trop, qu'alors que les deux Sociétés de tramways de Roubaix-Tourcoing et Lille-Roubaix paient à la Caisse municipale de copieuses redevances, vous ayez pu, malgré les protestations des deux Maires de Roubaix et de Tourcoing, traverser, pénétrer nos deux villes et vous emparer de la place de la Liberté en bousculant notre marché et ce moyennant la redevance annuelle de 1 fr. Nous avons dû nous incliner devant les décrets d'en-haut et vous laisser faire concurrence à vos aînés sans assumer les mêmes charges.

Mais quand vous mettez le comble à la désinvolture, en voulant nous introduire ou nous insinuer des tracés ou des travaux qui, tant à Barbieux qu'au boulevard de Beaurepaire, passent l'invraisemblable, nous protestons et nous disons qu'il faut que vous ayez des appuis « partiaux et complaisants » pour oser contrecarrer la volonté formelle et exprimée à quatre reprises par le Conseil municipal de Roubaix.

Vous trompez méchamment l'opinion publique quand vous dites *qu'on vous impose le passage* par la Verte-Rue. Nous avons toujours dit : Ou vous prendrez en venant de Lille la gauche du Parc le long du jardin et en dehors de ses limites, quitte à ce que nous déportions la hate actuelle à la frontière extérieure de la plate-forme que vous acquerrez, ou vous prendrez la droite du Parc en empruntant la Verte-Rue en desservant, sur une profondeur roubaisienne plus grande, une route bâtie et d'avenir ». Vous ne feriez de la sorte pas double emploi avec la ligne de tramways de Lille-Roubaix établie sur la vieille route de Lille. La formule est donc très nette, « à gauche ou à droite du Parc, mais pas dedans ». Nous ne laisserons pas abîmer la seule promenade où peuvent tranquillement, sans dresser l'oreille et sans se garer, s'ébattre les Roubaisiens jeunes et vieux, il n'y a pas de tramways à Paris au Bois de Boulogne, ni à Lyon à la Tête-d'Or. Ne poursuivez donc pas œuvre de Vandales.

Au boulevard de Beaurepaire même sansgêne. Vous prenez le centre de la chaussée pour y dresser en maçonnerie, sur 200 mètres de longueur, un plan incliné formant pont à six mètres de hauteur qui vous permettrait de traverser la voie du chemin de fer. Cet opaque paravent de briques isolera les maisons front à rue et réduira à deux ruelles la belle artère qui dessert la seule gare de marchandises que nous ayons à Roubaix, car les autres gares sont l'une à Tourcoing, l'autre, plus tard au Crétinier, à Wattrelos — tout cela grâce à d'autres décrets complaisants et aveugles d'autres contrôleurs, sinon les mêmes.

Nous voulons voir jusqu'à quel point les Villes seront à la merci de gens qui ne les hantent pas et qui en consomment, en Ponce-Pilate, la capitulation sans conditions.

Nous ferons notre devoir envers et malgré tout, vous priant d'observer une fois encore que vous êtes singulièrement ingrats, puisque votre pénétration en Roubaix vous sera, en suivant nos désirs, infiniment moins coûteuse que la pénétration en Tourcoing.

Monsieur l'ingénieur en chef nous convoque mardi en réunion où, sous la présidence de M. le Préfet, nous aurons à mettre toutes choses au point en présence de vos ingénieurs. Nous acceptons volontiers ce rendez-vous.

Croyez, Monsieur le Directeur, à notre plus grande considération.

Le Maire,
Signé : Eugène Motte.

La fugue du jeune coursier

ROBERT ROUSSEAU RETROUVÉ

Le jeune employé de la maison de MM. Archambaud et Mousset, rue de l'Hospice, 51, qui avait disparu, vendredi dernier, avec une somme de cinq mille francs, vient enfin d'être retrouvé.

Ses parents, qui demeurent rue de Denain, ont reçu, dans la nuit de mercredi à jeudi, un télégramme leur annonçant que Robert Rousseau se trouvait à Paris. La personne qui envoyait le télégramme ajoutait que l'argent emporté par le coursier était en sûreté.

Le père de Robert Rousseau a pris, jeudi matin, le premier train à destination de Paris.

Mgr Delamaire au pensionnat Saint-Louis. — Les adhésions au banquet que doit présider Mgr Delamaire dimanche prochain 8 mars étant très nombreuses, on nous prie d'informer les personnes qui désirent y prendre part que la liste sera définitivement close aujourd'hui vendredi à 8 heures du soir.

Prière de se hâter afin que l'on puisse prendre de nouvelles dispositions si les circonstances l'exigeaient.

Rappelons que le banquet aura lieu à Saint-Louis, à midi un quart, et que la cérémonie pour la pose de la première pierre de l'Ecole d'apprentissage se fera à 3 heures précises.

La fête se terminera parun salut solennel présidé par Sa Grandeur.

Ce même jour on pourra visiter les nouveaux dortoirs qui seront mis à la disposition des pensionnaires dès la rentrée de Pâques.

Les 7 Paroles de Jésus en croix. — L'âme de Jésus-Christ dans sa Passion. — Les Béatitudes. — L'Epître du Saint-Sacrement. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

La scène sanglante de la rue Sainte-Elisabeth. — M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à Roubaix jeudi après-midi, à deux heures, accompagné de son greffier, pour procéder à une enquête sur le drame qui s'est déroulé mercredi matin, à l'estaminet Eeckhout, rue Sainte-Elisabeth, 33.

Le magistrat s'est rendu tout d'abord au commissariat de la place Sainte-Elisabeth, où il a interrogé Victor Lecocq, le mécanicien qui avait porté six coups de « *ferment* » à M. Charles Eeckhout.

Lecocq a déclaré ne plus se souvenir de rien, disant qu'il avait agi sous l'empire de la boisson, qu'il ne se rappelait même plus où il avait pris son arme. Il a ajouté qu'il ne nourrissait aucune animosité contre sa victime et n'avait aucune raison de la frapper.

Au dire de Lecocq, un seul souvenir était resté présent à sa mémoire, c'est celui du sang qu'il avait vu couler dans le cabaret; cela seul lui rappelait qu'il avait été mêlé à un drame.

M. Delalé, suivi du prisonnier, est ensuite allé rue Sainte-Elisabeth. Il a confronté Lecocq avec M. Charles Eeckhout, qui a refait le récit de la scène.

Le magistrat a ensuite entendu deux femmes, à qui Victor Lecocq aurait annoncé, avant le drame, qu'il se vengerait de M. Eeckhout.

Ces dépositions avaient leur importance, pour permettre d'établir si Lecocq avait agi avec ou sans préméditation.

M. Delalé, son enquête terminée, a regagné Lille.

Le drame de la place du Progrès. — M. Delalé, descendu hier après-midi à Roubaix, ne s'est pas rendu à l'Hôtel-Dieu pour interroger Romanie Douneux, la femme de J.-B. Dujardin, frappée, mercredi matin, par celui-ci, d'un coup de marteau.

L'état de la blessée ne présentant aucun caractère de gravité, elle sera convoquée, aujourd'hui, au cabinet du juge d'instruction pour y faire sa déposition.

Tenez la rampe. — Un ouvrier fileur, M. François Dondanu, 64 ans, rue de la Basse Masure, 19, est tombé, hier soir, dans l'escalier de son habitation. Le docteur qui l'a soigné a relevé une plaie contuse au front et des contusions aux genoux. Le blessé a été admis à l'hôpital.

Tombé dans la rue. — M. Arthur Durant, 48 ans, domestique, rue de Rome, 40, est entré, hier, à l'hôpital, à la suite d'un accident dont il avait été victime alors qu'il regagnait son domicile. Ayant fait un faux-pas, il était tombé sur la chaussée et s'était fait une violente entorse de la cheville gauche.

Jeune garçon arrêté pour vol. — Amand Delestrain, 14 ans, bâcleur, place Carnot, 14, a été arrêté, hier, pour avoir dérobé à M. Deboosschère, son logeur, un portemonnaie contenant une somme de 4 fr. 50.

Ivrogne et voleur. — Henri Leclercq, 57 ans, cordonnier à Leers, place de l'Eglise, passait, mercredi après-midi, rue des Longues-Haies. Il était ivre.

Ayant remarqué une baladeuse chargée de poissons et appartenant à Mme Vanhamme, rue des Longues-Haies, 214, il déroba de quoi se faire une friture.

Mais la marchande le surprit, se mit à sa poursuite et, l'ayant rejoint, put reprendre son poisson.

Henri Leclercq ne se découragea pas. Il voulait du poisson, il en aurait. Il revint donc rue des Longues-Haies et, une seconde fois, tenta de voler sur la baisdeuse. Des témoins intervinrent à temps pour l'en empêcher.

Des agents, informés, se mirent alors à la recherche d'Henri Leclercq qu'ils trouvèrent cuvant sa boisson dans la cour d'un estaminet. Le cordonnier a été écroué.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 5 mars

Les lois du travail. — 5 fr. d'amende à la Société Anonyme de la rue du Curoir, pour défaut d'affichage de l'horaire du repos de midi. — 5 fr. d'amende à M. Franchomme, marbrier, Grande-Rue, pour défaut de water-closets. — 5 fr. également à MM. Grau père et fils, marbriers, Grande-Rue, pour défaut de lavabos et de vestiaires. — 5 fr. à M. Rémy Walkina, tonnelier, qui a occupé un jeune homme de moins de 18 ans non muni de livret.

Affaires diverses. — 1 fr. d'amende à M. Isidore Débrabandère, commerçant, qui n'avait pas de bascule. — Marie Flavigny a jeté un seau d'eau sur sa voisine, Marie Meurisse : 1 fr. d'amende. — Un jour de travail à J.-B. Libert pour coups à une jeune fille. — Un jour de travail à Arthur Bonte et à sa belle-sœur, femme Bonte-Dekeyser, pour violences réciproques. — Un jour de travail, pour le même motif, à Jean Vanspeibroucke et à Vandesippe. — Pour infraction à la police des cabarets, 5 fr. d'amende au nommé Barbe, cabaretier, rue de Sébastopol.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

du 5 mars

Naissances. — Oscar Leclercq, rue de Blanchemaille. — Anna Debacker, rue de France, 100. — Angèle Desbonnet, rue Bernard, cour Maillot, 3. — Emile Fraisier, rue des Fossés, 92. — Henri Tiberghien, rue de Rocroy, 9.

Décès. — Léon Honoré, 60 ans, négociant en grains, rue de Cassel, 19. — Yvonne Ketels, 10 mois, rue des Longues-Haies, 185. — Marie Cormorant, 4 ans, rue Olivier-de-Serres, 15.— Sophie Delesalle, 49 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Legros, 3. — Euduxie Guillon, 64 ans, ménagère, rue de l'Ommelet. — Zoé Allsene, 17 ans, piqueuse de cartons, rue de Lille, cour Six, 2. — Jeanne Cornelle, 52 ans, couturière, rue des Champs, 23. — Julie Six, sans profession, rue de l'Hospice.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER

WATTRELOS

Cercle Horticole. — Dimanche 8 mars, à 11 heures du matin, réunion au café Demeyère, rue du Bureau, 6, cours d'arboriculture-floriculture et culture maraîchère par M. François Dumortier, jardinier diplômé de l'école de Tournai; on y invite les amateurs.

Accidents de travail. — A la brasserie « Wattrelosienne », rue de l'Industrie 146, un laveur d'entonneaux, M. Pauwels Cyrille, 48 ans, hameau du Sartel, a reçu sur le pied droit de l'eau bouillante. 8 jours de repos; docteur L. Jacquemont.

— Aux établissements Kulhmann, hameau de Ste-Marguerite, un débardeur, M. Nassens Florent, 20 ans, d'Estaimpuis (Belgique), s'est piqué la main gauche avec le fil de fer d'un lamis, 10 jours; docteur Leplat.

— A la filature Leclercq-Dupire, rue de l'Industrie, M. Duquesnoy Henri, 40 ans, manœuvre, rue de Leers (sentier de l'hôpital), s'est fait un effort dans les reins en soulevant un paquet de savon. 8 jours; docteur Leplat.

WATTRELOS. — Du 5 mars. — Naissances. — Adrienne Lefebvre, rue du Mont-à-Leux, 541. — Madeleine Deruyck, Crétinier, maisons Watteau. — Adrienne Craeynest, Plouys, maisons Houtteman. — Zélia Vanderplancke, Crétinier, maisons Watteau. — Simone Gaillard, rue Félix-Faure, 17. — Raymonde Verschuren, Petit-Paris. — Jean Batteur, Baillerie, maisons Lecomte.

Décès. — Marie Lambrecht, 34 ans, rue de Tourcoing, 134. — Maria Henno, 55 ans, rue des Trois-Bouteilles, 54.

CROIX

L'horloge du clocher qu'on croyait revenue pour tout de bon à une marche régulière et utile au public, s'est remise à vagabonder. Nous l'avons félicité trop vite. Cela ne nous arrivera plus. Nous attendrons pour reparler d'elle qu'elle marche bien.

Paroisse Saint-Pierre. — Les *sermons* du carême seront donnés le mercredi au salut de 8 heures, et le dimanche aux vêpres de 3 h. Le vendredi, à 8 h., chemin de la Croix.

Le recensement des chevaux annuel a établi l'existence à Croix de : 2 chevaux entiers, 192 chevaux hongres, 112 juments et 6 mulets.

Accidents de travail. — Au peignage Holden, M. Charles Vildieu, 43 ans, rue Holden, 75, s'est blessé dans la région lombaire en manipulant une balle de laine. 8 jours de repos. — Alice Legrand, 30 ans, peigneuse, Grande-Rue, s'est blessée au coude droit en nettoyant son métier. 12 jours.

CROIX. — Naissance. — Jeanne Mestdagh, rue de la Fonderie.

Décès. — Lucienne Douchez, 1 an, Grande-Rue. — Pauline Desprez, 1 mois 25 jours, rue Chevreul, 93.

WASQUEHAL

Le service de la voirie. — Déjà nous avons eu l'occasion d'attirer l'attention des intéressés sur l'état habituel de malpropreté qui règne dans nos rues. Nous espérions que l'on allait enfin tenir compte de nos justes observations et donner le coup de balai sollicité. Pourtant il n'en a rien été, et l'étranger qui s'aventure dans ces parages ne sachant où poser le pied se promet bien qu'on ne l'y reverra plus.

Parents, ouvrez l'œil. — Nous apprenons qu'il se dépose jusqu'à l'intérieur des foyers un autre genre d'ordures que celles dont nous parlons plus haut, celles-ci plus redoutables que les premières : nous voulons dire un certain nombre d'illustrations immorales et de romans malsains. Mères de familles, veillez à l'innocence et à la vertu de vos enfants et si vous n'inscrivez pas au frontispice de vos demeures : « défense de déposer des immondices en ce lieu » du moins congédiez sans façon celui qui oserait vous offrir ces malpropretés.

Blessée au genou. — Mlle Florine Duquesne, 36 ans, soigneuse, domiciliée à Flers-Breucq, s'est contusionnée le genou gauche en buttant contre son métier dans la salle de la carderie de la Filature du Nord, 10 jours.

A la main. — M. Henri Gaucherman, 37 ans, en logement à l'estaminet Billet, en travaillant au chantier de la Filature du Nord, au compte de M. Monnoyer, entrepreneur à Bruxelles, s'est enfoncé des débris de bois dans la paume de la main droite.

FLERS-BREUCQ

Un camion culbute au milieu de la voie. — Hier, vers une heure, le camion chargé de M. Louis Derville, marchand de bois, à Roubaix, passait, sur la route départementale, se rendant à Lille. Arrivé entre le Petit-Wasquehal et le Saint-Ghislain, la roue droite de derrière céda, renversant sur la chaussée le camion chargé de bois.

Le véhicule, recouvrant la voie du tramway électrique, occasionna un retard appréciable aux cars qui suivaient, ils furent obligés de retourner à Mons-en-Barœul et de marcher à contre-voie jusqu'au Petit-Wasquehal.

En coupant des branches avec l'aide d'un « ferment », dans le bois de la Fontaine à Croix, M. J.-B. Delbecque, rue d'Hem, 155, à Flers-Breucq, s'est coupé à la main gauche. Le docteur Berthou qui l'a pansé lui a ordonné quinze jours de repos.

Blessé aux doigts. — A l'établissement Fred. Bayer et Cie, un ouvrier Alfred Dellay, 29 ans, demeurant à Ascq, s'est écrasé le majeur, l'annulaire et le petit doigt de la main gauche entre deux fûts. 20 jours de repos lui sont prescrits par le docteur Berthou.

TOURCOING

Une manœuvre blocarde

On veut faire rayer des listes trente-trois électeurs contribuables inscrits à Roncq et à Halluin.

Le citoyen imposé, depuis plus d'un an, au rôle des contributions directes dans une commune où il ne réside point, a un droit d'option en vertu duquel il peut requérir son inscription sur la liste électorale de cette commune pour l'exercice de ses droits électoraux. C'est en vertu de ce droit d'option, consacré par maints arrêts de la Cour de Cassation, que trente-huit électeurs de Tourcoing dont trente-trois sont propriétaires à Roncq et cinq à Halluin, ont demandé à être inscrits sur les listes électorales soit de l'une, soit de l'autre de ces dernières communes, où ils acquittent des impôts directs.

Rien que de très légal en cela. Les mairies de Roncq et d'Halluin, après avoir reçu la demande en inscription des intéressés ont aussitôt averti la mairie de Tourcoing d'avoir à les radier sur la liste où ils figuraient précédemment. Cependant, cinq des avertissements en radiation sur les listes de Tourcoing étant parvenues après le 4 février, il n'a pu en être tenu compte. Les cinq électeurs intéressés ont donc été maintenus sur les listes de Tourcoing et leur demande en inscription à Roncq rejetée par la commission de jugement des réclamations de cette dernière commune.

Restent donc, pour Roncq, 28 électeurs et pour Halluin cinq électeurs qui, usant de leur droit d'option, ont le plus légalement du monde, préféré être inscrits dans ces localités où ils acquittent des contributions plutôt qu'à Tourcoing où ils habitent.

UNE OURIEUSE MANŒUVRE

Les blocards n'y vont pas avec le dos de la cuillier

Dans les séances des 8 et 9 février, la commission de Tourcoing, présidée par M. Lecomte, adjoint, a refusé de radier ces électeurs prétextant qu'ils auraient dû demander eux-mêmes leur radiation de Tourcoing avant de se faire inscrire à Roncq ou à Halluin.

Cette décision fut aussitôt frappée d'appel par un tiers électeur, M. Henri Loridan, conseiller général blocard. On n'y va pas avec le dos de la cuiller chez ces Messieurs du Bloc.

Mais, en même temps, comme les commissions de Roncq et d'Halluin, avaient, en conformité avec la loi, décidé de maintenir sur leurs listes les électeurs contribuables qui les en avaient requis, il se trouva un autre tiers électeur blocard — cabaretier, celui-là — pour demander leur radiation dans les communes précitées.

Ainsi, il se trouvait que 1° M. Loridan demandait leur radiation à Tourcoing ; 2° M. le Cabaretier demandait leur radiation à Roncq ou à Halluin.

De sorte que, voilà trente-trois citoyens français qui n'auraient plus été électeurs nulle part.

Tandis que cette ruse grossière se tramait, le journal de l'Administration Municipale de Tourcoing s'insurgeait vertueusement non contre la législation électorale qui donne le droit d'option entre la commune habitée et la commune où un citoyen acquitte des impôts, mais bien contre ceux qui usaient de ce droit. Quand la loi donne des droits à ses seuls amis, tout est pour le mieux. Quand la loi donne les mêmes droits à ses adversaires qu'à ses amis, il s'indigne. Il a assurément un bien mauvais caractère. En l'occurrence cela est sans importance.

Pourtant la ruse des blocards devait être déjouée. Un troisième tiers électeur, non blocard cette fois, s'opposa à la prétention du cabaretier qui voulait faire rayer des listes de Roncq et d'Halluin les électeurs propriétaires qui s'y étaient fait légalement et régulièrement inscrire.

Me Leroux, avocat, fut chargé par les intéressés de prendre leur défense devant la justice de paix.

DEVANT LES JUGES

Un blocard se désiste. Un avocat d'office. Cinglante réplique

L'affaire fut appelée jeudi à 10 heures du matin par M. Auriol, juge de paix, pour ce qui concerne les cantons Nord et Nord-Est, et à 2 heures par devant M. Broquard, juge de paix, pour ce qui est relatif au canton Sud.

M. Loridan, conseiller général blocard, commettce par se désister de sa demande. Désistement piteux. Pour en arriver là, il eut été préférable d'épargner au greffier du juge de paix la rédaction de 33 citations et aux agents de police 33 courses pour les remettre aux mains des intéressés.

Comme les affaires chôment à la Mairie, pour occuper les loisirs de M. Dramais, secrétaire général, l'Administration blocarde l'a chargé d'office de soutenir la prétention du cabaretier « bien pensant » qui veut faire rayer les 28 électeurs inscrits à Roncq et les cinq inscrits à Halluin.

M. Dramais soutient, comme l'avait fait la commission de Tourcoing, que les intéressés auraient dû demander eux-mêmes leur radiation avant de se faire inscrire à Roncq ou à Halluin.

Me Leroux réplique péremptoirement en produisant des avis de la mairie de Tourcoing adressés à des électeurs qui s'étaient fait inscrire en d'autres localités, pour leur notifier leur radiation des listes électorales de cette ville, — radiation qu'ils n'avaient pas demandée, mais que la mairie de leur nouvelle inscription avait réclamée pour eux.

Cet argument qui démontre la légèreté — nous ne dirons pas la mauvaise foi de la commission de Tourcoing, est caractéristique de la manœuvre blocarde. Mais aussi il y coupe court et la fera avorter.

CONCLUSIONS DE Me LEROUX

Me Leroux dépose ensuite les conclusions suivantes pour chacun des trente-trois électeurs dont il demande le maintien sur les listes ou de Roncq ou d'Halluin :

Plaise à Monsieur le Juge de Paix,

Attendu que par déclaration au greffe de la Justice de Paix du canton Nord de Tourcoing, en date du 25 février 1908, le sieur Arthur Verbeoque, employé, rue du Bois, à Tourcoing, a interjeté appel à la décision de la Commission municipale de Roncq, du 10 février 1908, accueillant la demande personnelle d'inscription faite par le concluant le 16 janvier 1908 ;

Attendu que cette décision est absolument fondée et doit être maintenue ;

Attendu en effet, que le concluant, comme le prouve l'extrait du rôle des contributions directes de 1908, pour la commune de Roncq, versé aux débats, figure au dit rôle sous le numéro 536 ;

Que les conditions légales de son inscription à Roncq se trouvaient donc remplies ;

Qu'en requérant son inscription, le concluant a en même temps chargé le Maire de Roncq de réclamer sa radiation sur les listes électorales de Tourcoing, et lui a donné toutes les indications de fait nécessaires à cet effet ;

Que cette radiation a été réclamée le 20 janvier 1908 au Maire de Tourcoing, qui, le même jour, a accusé réception de la demande, comme le prouve le récépissé versé aux débats ;

Attendu qu'une inscription antérieure sur une liste, n'empêche une inscription sur une autre liste qu'autant que la radiation n'a pas été sollicitée relativement à la première inscription, avant le 4 février (Cass. 31 mars 1897, Cass. 23 mars 1903, Cass. 4 avril 1906) ;

Qu'il est établi en l'espèce, que cette radiation a été sollicitée ;

Qu'il importe peu qu'elle ait été indûment refusée par la Commission de Tourcoing, dont la décision est du reste frappée d'appel, et dont le concluant demande la réformation ;

Que se trouvant en présence d'une demande d'inscription réunissant les conditions légales, ayant la preuve que la radiation à Tourcoing avait été sollicitée dans les délais légaux, la Commission de Roncq ne pouvait, le 10 février, qu'accueillir la demande d'inscription du concluant ;

Que sa décision ne peut être que maintenue, et l'appel du demandeur rejeté.

Par ces motifs :

Débouter Arthur Verbecque de son appel.

Dire en conséquence, que le concluant restera inscrit sur la liste électorale de Roncq.

Le jugement sera rendu pour les cantons Nord et Nord-Est le mardi 17 mars, à 9 heures, et pour le canton Sud le 18 à la même heure.

Accidents de travail. — M. Achille Vanhoutte, 30 ans, débourreur au peignage de la Tossée, coupure du pied gauche en passant sous un recouvrement. Docteur Aerts; repos de 15 jours.

— Emile Corbanié, 14 ans, bâcleur, rue du Touquet, 70, entorse du pied gauche, suite d'une chute dans un escalier. Docteur Carette; 15 jours.

— M. Arnould Combiez, teinturier, rue de Brest, 30, contusionné au poignet droit par un coup de manivelle. Docteur Deshonnets; 15 jours.

— M. Aloïse Vandebogaerde, 31 ans, tisserand, boulevard Gambetta, contusions de l'annulaire droit par un coup de fouet de chasse. Docteur Vanlaer; 12 jours.

Une maladie qu'on ne traite pas à l'hôpital. — Jeudi matin, Cyrille Demarquette, 49 ans, se présenta à l'hôpital en complet état d'ivresse. Il sollicita son admission immédiate.

Comme l'ivresse est une maladie qui ne se traite pas à l'hôpital, il fut prié de rentrer chez lui. Demarquette le prit de haut et frappa à coups de pied dans les portes. L'agent Bouche le mena au poste du 2e arrondissement. Après quelques heures de sommeil sur le bas flanc du violon, cette médication ayant été souveraine, Demarquette regretta son acte. Il sera cité aux moins pourvoirs pour ivresse.

La fraude. — Le sous-brigadier Troye et le préposé Prune, de la Mariière, ont arrêté, jeudi, Théophile S..., 42 ans, épicier à Comines (Belgique), qui était porteur de 750 grammes de chocolat dont il n'avait pas acquitté les droits.

Coups à une femme. — Fidèle Vanoverschelde, 26 ans, marchand des quatre-saisons, rue Nationale, étant ivre, a porté des coups à Fidéline Lepers, 35 ans. Un procès-verbal pour ivresse et violences a été rédigé à sa charge.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 mars

Naissances. — Meurisse Gaston, rue de la Latte, 81. — Plantefève Marguerite, rue de l'Espérance, 12. — Lemettre Emilien, rue des Pyramides, 5. — Vandenbroucke Paul, rue Cuvier, 53. — Deplanque Jean, rue des Acacias, 20.

Décès. — Fourneau Henri, 58 ans, rue Saint-Pierre, 24. — Fourmentin Suzanne, 4 mois, rue de la Blanche-Porte, 73. — Delecour Lucienne, 3 ans, rue de Roubaix, 182. — Delneufcourt Donat, 63 ans, rue de Lille, 121.

HALLUIN. — Du 5 mars. — Naissance. — Ramaux Suzanne, rue d'Arcole.

RONCQ

Exercice musical. — Dimanche prochain, les Elèves de la Musique Municipale, sous l'habile direction de M. Labarre, et avec le concours du petit Gabes, pianiste, donneront l'exercice musical annuel dans la salle des fêtes de leur local, au « Café du Centre ». En voici le programme :

Première Partie. — Le Corso Blanc, marche (Les Elèves). — Fantaisie sur Obéron pour clarinette (Catteau). — Cavatine sur Zaïre pour piston (Verhulst). — Fantaisie sur un air Tyrolien pour flûte (Vandenberghe). — Deuxième Solo de Concours pour saxophone-alto (A. Plancke). — Massilia-Polka avec introduction et prélude pour clarinette (D. Plancke). — Trio sur Roméo et Juliette, pour flûte, violon et piano.

Deuxième Partie. — Grande Marche pour piano (Gabes). — Cavatine pour trombone à coulisse (A. Cousinné). — Fantaisie sur les Noces de Jeannette, pour saxophone-alto avec accompagnement d'orchestre. Sollistes : A. Catteau et A. Plancke. — Fantaisie sur le Freyschütz pour clarinette (Lebrun). — La Coquette, Polka de salon pour flûte (A. Catteau). — Brillantes variations sur le Carnaval de Venise, pour clarinette (D. Plancke). — Trio sur Faust, pour flûte, violon et piano.

Les portes seront ouvertes à cinq heures et demie. — L'Exercice commencera à six heures très précises.

MOUVAUX

La réunion des « Jeunes ». — Mercredi soir les membres de la « Jeune-France » se sont réunis au patronage Saint-Joseph, comme ils le font chaque mois. M. Paquin, curé de la paroisse, présidait, ayant près de lui les membres de la Commission. Tous les membres du groupe s'étaient fait un devoir d'assister à la réunion, qui promettait d'être très intéressante et qui le fut en effet.

M. le Curé a exposé le programme projeté pour les fêtes eucharistiques du Lundi de la Pentecôte ; cet aperçu a été très goûté des jeunes gens, qui sont décidés à prêter leur concours autant que ce sera nécessaire.

Ensuite M. Dufour, directeur du groupe, a parlé du miracle et de ses contrefaçons ; pour convaincre plus facilement ses auditeurs, il a fait passer devant leurs yeux toute une série de projections lumineuses très curieuses et très saisissantes.

Ce fut encore une soirée agréable et bien utile pour tous les assistants.

Deux chevaux qui s'emballent. — L'un se brise une jambe. — Mercredi soir, deux chevaux, attelés à une voiture, et appartenant à M. Catteau, marchand de bestiaux, de Marcq-en-Barœul, s'emballèrent sur la place de Marcq. M. Catteau essaya de les retenir ; il se laissa traîner sur une distance d'un dizaine de mètres ; enfin n'y pouvant tenir, il lâcha les guides. Les chevaux continuèrent leur course folle vers Mouvaux ; à huit heures un quart du soir, ils arrivèrent près de la brasserie de M. Lemaire, rue de Lille, à Mouvaux. En cet endroit un tramway de la ligne J venait de s'arrêter ; l'un des chevaux alla se jeter sur le car dont il brisa plusieurs vitres. La violence du choc fut si grande que ce cheval se brisa une jambe et tomba sur le pavé, tandis que l'autre animal le traînait en continuant sa course. Quelques personnes arrêtèrent alors l'équipage ; sur ces entrefaites arriva en tramway M. Catteau. Il ne put que constater l'accident qui venait de se produire. Enfin, vers dix heures, une voiture reconduisait le cheval blessé, dont la valeur serait de 650 fr.

La ligne du car J a été obstruée jusqu'à dix heures ; pendant deux heures l'on a dû opérer le transbordement.

MOUVAUX-LES-FRANCS. — Le premier vendredi du mois de mars tombant presque immédiatement après la cérémonie des Quarante-Heures, on nous prie de rappeler aux habitants des Francs que le salut du Saint-Sacrement chanté à la paroisse Saint-François d'Assise, en l'honneur du Sacré-Cœur, aura lieu comme d'habitude à 8 heures du soir.

Le sermon sera donné spécialement pour les femmes et les jeunes gens par M. l'abbé Desmet.

On nous annonce également que, dimanche prochain, il sera procédé solennellement aux vêpres chantées à 3 heures, à la bénédiction de la statue de saint Gérard, offerte à la paroisse en reconnaissance d'une grâce obtenue.

Un sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Charles Lecomte, supérieur au Collège de Tourcoing.

LILLE

Dans l'escalier

UN HOMME GRIÈVEMENT BLESSÉ

Hier après-midi, M. Louis Derenter, 64 ans, rue de Bouvines, en regagnant sa chambre au 1er étage est tombé dans l'escalier de sa demeure.

Les médecins qui l'ont soigné craignent une fracture du crâne.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Les obsèques du commandant Druez auront lieu ce matin, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Michel.

Le bataillon des sapeurs-pompiers et la musique y assisteront.

A l'issue de la cérémonie religieuse, pour se rendre au cimetière de l'Est, le cortège suivra l'itinéraire suivant : Rues Solférino, Inkermann, places de la République, Richebé, rues de Béthune, du Sec-Arambault, de Paris, des Ponts-de-Comines, de Roubaix, du Faubourg-de-Roubaix et avenue de Muy.

Le malheureux soldat du 1er génie, Bocquet, est mort hier matin.

Incident d'atelier. — Vingt-deux cannetières du tissage Lechat, rue de Lannoy, ont quitté l'atelier jeudi après-midi.

Une augmentation de 10 pour cent leur ayant été accordée, le travail sera repris ce matin.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel — Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 25 adressé à H. BERTHIOT, rue des Lions, 14, à Paris.

CAPPELLEBROUCK

Grave accident de voiture

CINQ PERSONNES A L'EAU. — UN HOMME NOYÉ

Un grave accident est survenu hier à Cappellebrouck, petite commune du canton de Bourbourg, à 23 kilomètres de Dunkerque.

Mercredi, à dix heures du matin, M. Charles Fornet, 52 ans, cultivateur à Pont-l'Abesse, se rendait en voiture à Cappellebrouck. Avec lui se trouvaient deux fillettes, Pauline et Germaine Daurose, un domestique, Georges Canœn, et le cartonnier.

L'attelage venait de passer le pont de l'Abesse, quand le cheval prit peur, s'emballa et parcourut au galop la route qui longe le canal de la Colme.

A l'angle du château de M. Declercq, l'animal prit la direction du village.

Le conducteur, voulant empêcher la voiture de se briser contre le pignon d'un estaminet situé à droite de la route, tira la bride gauche et le cheval alla se jeter dans un fossé large de trois mètres. La barricade de bois qui servait de garde-fou fut brisée et l'attelage tomba dans le watergand. La voiture se renversa complètement, projetant à l'eau les cinq personnes qui s'y trouvaient.

L'eau n'était pas profonde les deux domestiques purent facilement sortir du fossé et en retirer les deux fillettes ; mais M. Charles Fornet restait emprisonné sous la voiture. Quand on parvint à le retirer de l'eau il avait perdu connaissance. Pendant une heure, on essaya de le ranimer, mais tous les efforts restèrent vains.

Le pauvre homme mourut peu après. Quand M. le docteur Huyghe, de Saint-Pierrebrouck, eut constaté le décès, le corps du défunt fut transporté à son domicile.

Les funérailles de Charles Fornet auront lieu samedi à Capellebrouck.

SAMEDI OUVERTURE de la deuxième maison modèle de « l'Union Laitière », rue de Béthune, 16, à Lille.

Aujourd'hui vendredi, à partir de 5 heures du soir, Exposition de beurres et crèmes comme jamais on n'en aura vu à Lille, rue de Béthune, 16 et rue de Paris, 196.

VALENCIENNES

LE DRAME DE CONDÉ

Bocquet, le fossoyeur, a été interrogé mercredi après-midi par M. Gobert, juge d'instruction.

Il a persisté dans ses déclarations antérieures et prétend avoir été mis à bout par sa victime.

Après cet interrogatoire qui a duré plusieurs heures, Bocquet, dont l'état de santé est excellent, a été remis sous les verrous.

DENAIN

Un enfant grièvement brûlé

Jeudi matin, Camille Duche, 6 ans, demeurant avec ses parents à la ferme de M. Payen, rue de Villars, s'étant trop approché du poêle, le feu se mit à sa blouse.

L'enfant, qui était resté seul à la maison, s'enfuit en criant au secours.

Le père arrivait au même moment. Il arracha les vêtements en flammes de son enfant se brûlant lui-même aux mains et aux bras.

L'enfant est grièvement brûlé au côté de la figure et sur tout le corps.

CONSEIL AUX ENRHUMÉS

Si un rhume n'est point guéri par de simples soins hygiéniques, s'il survient de la gêne dans la respiration, il faut employer de suite, pour éviter les complications possibles, la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme instantanément les souffrances, l'oppression, la toux des vieilles bronchites, ainsi que les plus violents accès d'asthme et de catarrhe. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

L'ogresse Jeanne Weber

se constitue prisonnière à Paris

ELLE S'AVOUE COUPABLE DE NOMBREUX MEURTRES D'ENFANTS

Paris. — Des renseignements que nous recevons du service de la sûreté rel